



COMPTE - RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du **13 Septembre 2016**

Présents :

Mesdames : Isabelle ALVAREZ, Claudine BOIRIE, Patricia BRUEL, Stéphanie DOLIE, Gisèle DUBARRY, Éliane PAMBRUN.

Messieurs : Jacky CHAUVEAU, Marc DECKER, Jean-Claude DEJEANNE, Pierre LASPALLES, Ghislain NOWAK, et Marc PIQUEMAL.

Excusés :

Mme Anne THEIL ayant donné procuration de vote à Mme Stéphanie DOLIE.

M Gaston FORGUES ayant donné procuration de vote à Mme Éliane PAMBRUN.

M Daniel PENE ayant donné procuration de vote à Mme Patricia BRUEL.

Secrétaire de séance : M Marc PIQUEMAL.

ORDRE DU JOUR :

1 – C.C.H.B. :

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT- CCHB du 01/07/2016).

2 – TRAVAUX et URBANISME :

2-1 Bâtiment Mairie : actualisation du projet suite à la consultation des entreprises

2-2 Avis sur proposition de nouvelle demande de permis de construire
(construction en cours Impasse Jean Lalanne).

2-3 Éclairage Public : décision modificative n°1.

3 – PERSONNEL :

Recrutement d'un emploi protégé pour les services techniques.

4 – FORET :

4-1 : Projet d'aménagement forestier proposé par l'ONF pour les 20 prochaines années.

4-2 : Inscription des coupes de bois forêt communale et forêt indivise du MOURGOUEILH.

4-3 : Société de Chasse : demande des droits de chasse.

5_ TEPcv :

Proposition de la DREAL d'une Évaluation stratégique et participative du projet territorial de développement durable.

COMMUNICATION :

Motion pour maintien hôpital de Lannemezan

QUESTIONS DIVERSES.

Lecture par Mme PAMBRUN du compte rendu du Conseil Municipal du 22 Juin 2016.

M CHAUVEAU propose que soit précisé pour le « quartier » de Carré'Py une numérotation (bis, ter, quater...) se rapportant à l'avenue du 8 mai, M. DEJEANNE précise que ce sont les commerçants qui ont proposé une dénomination de « quartier », Mme FIGNON ayant refusé la dénomination de « quartier FIGNON », il est décidé de prendre contact avec la famille COMET.

MME DESAGE la future restauratrice s'est installée au gîte communal pour entreprendre la réalisation des travaux.

M le Maire rend hommage à M ARNAUNE Gérard, élu communal, qui occupait le poste de troisième adjoint à la Mairie de Bagnères-de-Bigorre et de Vice-Président de la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre.

ORDRE DU JOUR :

1- C.C.H.B.:

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT-CCHB du 01/07/2016).

M le Maire donne lecture du rapport concernant les rétrocessions communales à la C.C.H.B. Cela concerne notamment les frais de structures (personnel, matériels...),

M le Maire indique le processus mis en place générant des frais à hauteur de 8% des charges transférées et pour la C.C.H.B. une fiscalité plus avantageuse par l'attribution de nouvelles compétences.

M DEJEANNE demande quel changement il y aura pour la commune,

M CHAUVEAU indique que pour l'instant cela concerne les rétrocessions de personnels entre Bagnères-de-Bigorre et la C.C.H.B.

M le Maire soumet au vote l'approbation du rapport

VOTE A L'UNANIMITE

2- TRAVAUX et URBANISME:

2-1 Bâtiment Mairie : actualisation du projet suite à la consultation des entreprises

M le Maire rappelle que les subventions concernant l'accessibilité et l'isolation ont permis de faire évoluer le projet initial en amenant une amélioration très importante pour le bâtiment. Le montant hors taxe estimé est de 278 227 € non compris les frais d'architecte de 8,08% soit 22480 € le surcoût provient du rajout de l'isolation des plafonds pour lequel une subvention a été obtenue.

M DEJEANNE fait une remarque concernant le financement des travaux en cours à Daupholle (charpente et maçonnerie) ainsi que sur les frais de fonctionnement qui seront générés par les investissements.

M le MAIRE indique que le règlement de ces travaux est avancé par la commune mais que dans un second temps une avance de 40% des subventions sera débloquée, dans le cadre du TEPcv en complément des autres aides.

Mme BRUEL demande des précisions sur la qualité des matériaux qui seront utilisés concernant notamment le vieillissement et les garanties à obtenir

M le MAIRE indique que les sociétés impliquées dans ce projet sont qualifiées pour la mise en œuvre de ces matériaux avec toutes les garanties qui leurs seront demandées (garantie décennale).

M le MAIRE soumet au vote l'actualisation du projet

Abstention: 1voix M. CHAUVEAU Contre : 2 voix MME BRUEL M PENE Pour : 12 voix
L'ACTUALISATION DU PROJET EST ACCEPTEE à la majorité des membres présents.

2-2 Avis sur proposition de nouvelle demande de permis de construire (construction en cours impasse Jean Lalanne)

M le MAIRE indique que les travaux sont bloqués car il y a non- respect du permis de construire initial: emprise sur le domaine public,

Le dossier est instruit maintenant par le service d'urbanisme de Bagnères-de-Bigorre qui a rencontré le constructeur.

Une modification du projet est à l'étude avec abaissement de cette construction.

Une discussion s'engage sur l'harmonisation de cette proposition avec l'environnement, M CHAUVEAU demande à voir le projet.

M le MAIRE fait circuler les documents d'étude et indique que la hauteur du bâtiment serait ramenée de 13 m à 11,70m, concernant les matériaux et la mise en œuvre, une expertise de M SAUTON a été réalisée, missionnée par le constructeur.

M DEJEANNE propose qu'une commission soit réunie pour étudier le projet à négocier, M NOWAK confirme que c'est le rôle de la commission d'urbanisme.

M le Maire va réunir la commission d'urbanisme en invitant le demandeur à présenter son projet en présence de la responsable des services d'urbanisme de Bagnères.

2-3 Eclairage public: décision modificative n° 1

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée Communale qu'il est nécessaire de procéder à un virement de crédit afin de régulariser des comptes d'investissement. Il s'agit du paiement de travaux d'éclairage public dont les crédits avaient été affectés à un compte erroné.

Il propose les virements de crédits suivants :

Section Investissement :

Compte 204512 :	Bâtiments, installations	+ 16000.00€
Compte 2158 :	Installations matériels	- 16000.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1 – approuve le virement de crédit ci-dessus,

3- PERSONNEL:

Recrutement d'un emploi protégé pour les services techniques,

M le MAIRE indique que ce recrutement est une nécessité du fait de l'évolution des travaux et propose que l'embauche soit effectuée dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion et d'Accompagnement dans l'Emploi (C.U.I.-C.A.E.). Il s'agit d'un contrat aidé par l'État et bénéficiant d'exonération de cotisations sociales et fiscales sur une durée de 12 mois avec prolongement possible de 12 mois le salaire de base est le S.M.I.C.

Cette formule a été déjà utilisée pour renforcer les effectifs du personnel chargé de l'école et de l'encadrement des activités périscolaires.

M le Maire précise que ces emplois permettent de répondre aux besoins actuels sans engager des dépenses sur plusieurs années alors que nous n'avons pas de garanties de recettes correspondantes pour l'avenir. Les personnes recrutées temporairement bénéficient d'un emploi rémunéré.

M DEJEANNE indique que le salarié saisonnier embauché en C.D.D. donne satisfaction, MME BRUEL demande s'il n'y a pas de possibilités de contrat autre que le C.U.I.-C.A.E.

M le MAIRE demande un vote sur le principe d'activer un contrat aidé pour l'embauche et de faire le point sur le dossier du salarié saisonnier.

Contre : 1 voix MME THEIL
Pour : 14 voix
LE PRINCIPE EST ADOPTE

4- FORÊT:

4-1 Projet d'aménagement forestier proposé par l'ONF pour les 20 prochaines années.

M le MAIRE précise que chaque commune, propriétaire dans le cadre de l'indivision, doit délibérer pour que le programme soit lancé, une description du programme est faite notamment sur l'exploitation des diverses essences, le développement de la forêt, la création d'une commission syndicale (désaccord des communes),
La synthèse de ce rapport indique une augmentation de la production forestière avec une proposition de dépenses comparable à celle du passé,

M LASPALLES soulève le manque de clarté du programme de l'ONF.
M DEJEANNE indique qu'il a été conçu par des personnes qualifiées

M le MAIRE demande que soit voté le Projet d'aménagement forestier sur les propositions faites aux communes par l'ONF à l'exception de la commission syndicale.

VOTE A L'UNANIMITE

4-2 Inscription des coupes de bois forêt communale et forêt indivise du MOURGOUEILH

M DEJEANNE précise concernant la coupe à marteler n° 14 (1477m3) de la forêt indivise du MOURGOUEILH celle-ci fait partie du programme d'aménagement forestier,

Pour 2017 les coupes de bois de la forêt communale se composent de la parcelle 16 (270 m3) destinée à l'affouage et des parcelles 4 (1040 m3),5 (290m3) et 6 (460m3) destinées à la vente aux professionnels,

VOTE POUR L'INSCRIPTION EN 2017 DES COUPES DE BOIS FORÊT COMMUNALE

VOTE A L'UNANIMITE DES PRESENTS
(sans compter MME ALVAREZ qui a quitté la séance pour raisons personnelles)

4-3 Société de chasse: demande des droits de chasse

l'ONF n'est pas opposé à ce que la société de chasse demande des droits de chasse dans les forêts exploitées par l'ONF

VOTE DE LA DECISION A L'UNANIMITE DES PRESENTS

5- TEPcv:

Proposition de la DREAL d'une Évaluation stratégique et participative du projet territorial de développement durable.

La DREAL agit sous l'autorité du Préfet de Région et sous l'autorité fonctionnelle des Préfets de départements de la région, ses objectifs sont de concilier aménagement du territoire, préservation de l'environnement, prévention des risques et vision à long terme de notre région.

M le MAIRE propose de passer au vote pour poser la candidature de la commune et participer ainsi à cette évaluation

VOTE DE LA PROPOSITION A L'UNANIMITE DES PRESENTS

COMMUNICATION:

Motion pour maintien hôpital de Lannemezan

M le MAIRE donne lecture de la motion pour le maintien de l'autonomie de l'hôpital spécialité psychiatrique de Lannemezan

Après discussion

LA MOTION EST NON RETENUE

QUESTIONS DIVERSES :

MME BRUEL pour MR PENE demande des précisions sur les projets de panneaux voltaïques et sur le dossier concernant les bandes réservées en bordure de l'avenue Philadelphie.

M le MAIRE indique que la réunion publique du 16 septembre 2016 présentera les différents projets (mobilité douce, économie d'énergie,,).

Concernant le dossier de l'avenue Philadelphie, un seul riverain n'a pas encore signé la cession.

M CHAUVEAU demande qui va régler les frais régularisant la perte du dossier initial.

M le MAIRE précise que le nouvel office notarial s'est engagé à consentir un effort financier.

MME BRUEL souligne que le feu d'artifice de la fête du village a été magnifique mais souhaite un autre lieu de tir pour la prochaine fête.

M NOWAK soulève le problème du désherbage de l'avenue Philadelphie notamment aux endroits qui gênent la visibilité, est-ce aux riverains de désherber?

MME DOLIE pour MME THEIL qui indique un problème d'affichage sur les panneaux communaux à la forêt concernant la fermeture du village pour les festivités.

MME BOIRIE indique que le panneau avec l'arrêté était affiché au carrefour du chemin Cabarrou avec la route des palomières.

MME DOLIE pour MME THEIL souligne la dégradation du chemin d'accès à leur habitation et la nécessité d'une intervention

M DEJEANNE souligne que le chemin d'accès est un chemin rural et que son entretien n'est pas une obligation réglementaire mais des améliorations vont être apportées.

MME DOLIE souligne le manque d'information concernant le planning du jeudi 1 septembre 2016 jour de la rentrée scolaire et du péri-scolaire. Une caméra a été installée à l'entrée de l'école comment fonctionne-t-elle ?

M le MAIRE indique que dans le cadre du plan vigipirate un renforcement de la sécurité des écoles a été réalisé, avec l'installation de barrières de sécurité et d'une caméra de surveillance du

portail d'entrée de l'école, les enregistrements sont détruits au bout d'un mois. L'installation a fait l'objet d'une déclaration à la préfecture et à la C.N.I.L.

MME DOLIE demande des précisions sur la montée du col des palomières de 2 octobre 2016

M LASPALLES précise qu'il s'agit d'une exhibition de voitures anciennes dont le point de rassemblement est le casino de Bagnères-de-Bigorre,

MME DOLIE souhaite avoir des précisions concernant l'installation d'un abri pour le ramassage scolaire,

M le MAIRE souligne qu'une dérogation a été obtenue pour avoir un point de ramassage scolaire au niveau du cimetière, dans le cadre de la mobilité douce une étude sur l'implantation de cet abri va être réalisée.

MME DOLIE demande: -si l'installation d'un distributeur de sacs pour déjections canines est toujours à l'ordre du jour?

-si le menu de la cantine sera affiché à l'école?

-qu'en est-il du nettoyage du Christ à l'entrée de l'église?

M le MAIRE précise qu'un distributeur a été acheté et qu'il va effectivement être installé, le nettoyage du Christ est en cours,

Concernant l'affichage du menu de la cantine, la Cuisine Centrale va être contactée.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire lève la séance à 21H.28.

Le secrétaire de séance

Marc PIQUEMAL